

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Entretien

Philippe Wagner

« Il faut penser un dispositif de catastrophe exceptionnelle »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

CHRONIQUE

Page 5

■ Concurrence / Consommation / Distribution

Nicolas Dissaux, Yves-Édouard Le Bos
et Romain Loir

Chronique de droit de la distribution 2019 (2^e partie)

CULTURE

Page 24

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny
Le brave chevalier Patapon

ACTUALITÉ

Entretien



« Il faut penser un dispositif de catastrophe exceptionnelle » ¹⁵⁵¹¹

Entretien avec Philippe WAGNER, cofondateur de la plateforme de services juridiques Captain Contrat

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Malgré les mesures d'aide aux entreprises prises par le gouvernement, de nombreuses défaillances d'entreprises sont attendues dans les mois qui viennent. Les assureurs doivent-ils venir en aide aux dirigeants ayant subi de fortes pertes de chiffre d'affaires du fait de la crise sanitaire ? Philippe Wagner, cofondateur de la plateforme de services juridiques Captain Contrat, fait le point sur la « garantie perte d'exploitation », souscrite par la moitié des TPE et PME.

LPA : Qu'est-ce que la garantie perte d'exploitation ?

Philippe Wagner : Cette garantie est souvent incluse dans une assurance responsabilité civile ou multirisques professionnelle. Elle vise à compenser les effets de la diminution du chiffre d'affaires et à permettre au dirigeant de couvrir les frais généraux permanents. Une indemnité est versée au titre de cette garantie. Le problème est que cette garantie couvre généralement les dommages matériels indemnisables : des accidents sur des appareils électriques, la destruction d'un local après un dégât des eaux, des dommages provoqués par un incendie ou une explosion. Toute la question est de savoir si la Covid-19 peut être considéré comme un dommage matériel indemnisable.

LPA : Quel est votre rôle ?

P.W. : Notre rôle premier est de favoriser l'accès au droit en donnant aux dirigeants d'entreprise le maximum d'informations, afin qu'ils puissent prendre leurs décisions en connaissance de cause. Nous avons pu voir, dans ce domaine, certains cabinets d'avocats proposer leur aide en vendant des pré-audit de contrat d'assurance pour les TPE-PME. Ces derniers, voyant là un moyen de se faire indemniser, ont foncé tête baissée. C'est dommage, car s'il y avait dans leur contrat une exclusion de garantie pour les épidémies ou lorsque la perte d'exploitation est expressément limitée aux dégâts matériels, cela ne servait à rien de payer un tel service.

Suite en p. 3

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com


la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34